



BVMAC



Appel d'offres restreint

N°015/08/BVMAC/DSI/04-24

**Pour formation certifiante MEHARI pour la
Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique
Centrale (BVMAC)**

Maître d'Ouvrage : Directeur Général de la BVMAC

**-----
TERMES DE REFERENCE**



TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
1.1.	Présentation de la BVMAC	3
1.2.	Contexte	3
1.3.	Objectifs de la formation	4
2.	CONTENU DE LA FORMATION	5
3.	PRESTATIONS DEMANDEES	6
4.	PERIODE ET DUREE	7
5.	PROFIL DES CONSULTANTS	7
6.	CONFIDENTIALITE	7
7.	MODALITES DE SOUMISSION	7
7.1.	Constitution des offres	7
7.2.	Transmission des offres	8
8.	MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES	8
8.1.	Critères d'évaluation	8
8.2.	Principaux critères éliminatoires	9
8.3.	Procédure de sélection du prestataire	9
9.	CONTENU DES OFFRES	9
9.1.	Constitution du dossier Administratif	9
9.2.	Contenu de l'offre technique	10
9.3.	Contenu de l'offre financière	10



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Présentation de la BVMAC

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), est investie, à titre exclusif, de la mission de service public d'organisation, d'animation et de gestion du Marché Financier Régional. Elle assure les fonctions d'Entreprise de Marché.

Société de droit privé constituée sous la forme de « Société Anonyme », elle est soumise aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et surtout aussi aux Règles du Marché Financier Régional supervisé par son Régulateur, la COSUMAF.

La BVMAC se donne pour vision d'être la première source de financement des économies de la sous-région CEMAC. Elle se propose de mettre en œuvre les actions stratégiques qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs à travers l'accomplissement de ses principales missions qui sont :

- Organiser l'inscription et la cotation des valeurs ;
- Assurer la publication des cours ;
- Promouvoir le développement du Marché.

1.2. Contexte

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) joue un rôle crucial dans la gestion de l'infrastructure informatique et des applications au sein de la BVMAC. Ce système est exposé à des risques qui doivent être identifiés, évalués et traités de manière efficace en prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et humains. L'équipe DSI est donc appelé à relever ce défi. De ce fait, la Direction des Systèmes d'Information de la BVMAC souhaite avoir une Méthode Harmonisée d'Analyse des Risques d'où la nécessité de cette formation MEHARI pour fournir une méthode structurée et complète d'évaluation et la gestion des risques liées à la sécurité de l'information.



1.3. Objectifs de la formation

L'objectif de la formation sera de fournir aux agents de la bourse les connaissances et les compétences nécessaires pour maîtriser la méthodologie MEHARI (Méthode Harmonisée d'Analyse des Risques) et obtenir une certification reconnue dans ce domaine. Voici les principaux objectifs de cette formation :

1. Compréhension de la méthodologie MEHARI :

- Acquérir une connaissance approfondie des principes, des concepts et des étapes de la méthodologie MEHARI. Cela inclut la compréhension des actifs, des menaces, des vulnérabilités et des risques associés aux systèmes d'information.

2. Maîtrise des techniques d'analyse des risques MEHARI :

- Apprendre à utiliser les différentes techniques d'analyse des risques proposées par la méthodologie MEHARI. Cela peut inclure l'évaluation qualitative et quantitative des risques, l'identification des scénarios de menace, l'analyse des impacts, etc.

3. Application de la méthodologie MEHARI à des cas pratiques :

- Acquérir une expérience pratique en appliquant la méthodologie MEHARI à des études de cas réels. Les participants devraient être en mesure d'appliquer la méthodologie pour évaluer les risques de sécurité des systèmes d'information et proposer des mesures de mitigation appropriées.

4. Utilisation des outils MEHARI :

- Se familiariser avec les outils d'analyse des risques spécifiques à la méthodologie MEHARI. Cela peut inclure l'utilisation de logiciels d'évaluation des risques, de modèles de données et de tableaux de bord pour faciliter le processus d'analyse des risques.

5. Préparation et réussite l'examen de certification MEHARI :



- La formation vise à préparer les participants à passer l'examen de certification MEHARI. Les objectifs de la formation sont alignés sur les compétences évaluées dans l'examen, afin de permettre aux participants de réussir et d'obtenir la certification MEHARI reconnue.

2. CONTENU DE LA FORMATION

La formation sera divisée en modules couvrant les sujets suivants :

1. Introduction à la méthodologie MEHARI :

- Présentation des principes fondamentaux de la méthodologie MEHARI.
- Compréhension des objectifs, des concepts et des étapes clés de l'analyse des risques selon la méthode MEHARI.

2. Identification des actifs et des menaces :

- Identification des actifs d'information et évaluation de leur valeur.
- Analyse des menaces potentielles auxquelles les systèmes d'information peuvent être confrontés.

3. Évaluation des vulnérabilités :

- Analyse des vulnérabilités existantes dans les systèmes d'information.
- Utilisation des techniques d'analyse pour identifier et évaluer les faiblesses de sécurité.

4. Analyse des risques :

- Méthodes d'évaluation qualitative et quantitative des risques.
- Identification des scénarios de menace et évaluation de leur impact potentiel.

5. Sélection de contre-mesures et de mesures de mitigation :

- Identification des contre-mesures appropriées pour atténuer les risques identifiés.
- Élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre les mesures de mitigation.

6. Gestion des risques et communication :

- Intégration de la gestion des risques dans les processus de l'organisation.
- Communication des résultats de l'analyse des risques aux parties prenantes concernées.

7. Utilisation des outils MEHARI :

- Présentation et utilisation des outils logiciels spécifiques à la méthodologie MEHARI pour faciliter l'analyse des risques.

8. Préparation à l'examen de certification MEHARI :

- révision des concepts clés et des compétences évaluées dans l'examen de certification MEHARI ;
- pratique d'exercices et de simulations pour se préparer à l'examen.

9. Validation des compétences acquises dans le cadre d'un examen de certification

3. PRESTATIONS DEMANDEES

Le soumissionnaire devra assurer les prestations suivantes :

- assurer la formation dans les locaux du prestataire avec les conditions matérielles et logistiques appropriées ;
- respecter le programme proposé. Sinon prévoir à l'avance les modifications envisageables et en avertir la BVMAC afin d'obtenir un accord préalable ;
- offrir le support pédagogique sous le format numérique nécessaire aux participants
- préparer des ateliers et des travaux pratiques ;
- délivrer un rapport (1 à 2 pages) retraçant la méthodologie de travail accompagnée d'un plan détaillé ;
- évaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des apprenants.



4. PERIODE ET DUREE

La date de déroulement et la durée seront fixées ultérieurement en commun accord avec le soumissionnaire.

5. PROFIL DES CONSULTANTS

La formation sera assurée par un consultant ayant les qualifications suivantes :

- formateur certifié dans le domaine demandé ;
- expérience professionnelle pertinente sur le domaine ;
- animation de plusieurs projets similaires ;
- disponibilité pendant la formation.

6. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

7. MODALITES DE SOUMISSION

7.1. Constitution des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en FCFA. Afin de rendre sa réponse la plus lisible possible pour la BVMAC, le soumissionnaire devra présenter son offre en intégrant les éléments suivants :

- Dossier administratif ;
- Offre Technique ;
- Offre Financière.



7.2. Transmission des offres

Les offres doivent être transmises **au plus tard le 22/05/2024** sous pli fermé au secrétariat de la BVMAC avec le cachet du prestataire et la seule et unique mention suivante : **Offre pour formation certifiante MEHARI pour la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale.**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période **de quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date de l'ouverture des offres. La BVMAC se réserve le droit de ne pas y donner suite s'il n'a pas obtenu de soumission qui lui paraisse acceptable ou pour toute autre raison.

8. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES

8.1. Critères d'évaluation

Les critères de sélection des offres pour la mise en place d'un site de réplique sont présentés dans le tableau ci-après :

N.B : Les prestataires devront être en mesure de venir faire une présentation-démonstration de leur offre au siège de la BVMAC.

CRITERES		NOTATION (POINTS)
1. Offre technique		
1.1.	Compréhension générale du cahier de charges	/10
1.2.	Méthodologie & Consistance de l'offre	/20
1.3.	Qualité Équipe Projet (CV, Expérience, réalisations)	/20
1.4.	Expérience prouvée dans des missions analogues	/20
1.5.	Délais d'exécution	/15
1.6.	Support et assistance utilisateur	/20
2. Oral de présentation/démonstration de l'offre		/15
3. Offre financière		/30
TOTAL		150 points



8.2. Principaux critères éliminatoires

Les offres comportant l'un des défauts ci-dessous seront tout simplement rejetées :

- dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- offre technique ou financière incomplète.

8.3. Procédure de sélection du prestataire

La sélection du prestataire devant réaliser la formation se fera suivant les étapes ci-après :

Étape 0 : Lancement des demandes d'offres. Elle consiste à faire parvenir le cahier de charges aux différents prestataires présélectionnés.

Étape 1 : Réception. Elle consiste à réceptionner les offres transmises par les prestataires.

Étape 2 : Évaluation : Elle consiste à étudier les offres, débattre en comité interne et leur attribuer une note selon les critères définis au paragraphe 8.1.

Étape 3 : Délibération et Sélection : Elle consiste à choisir une offre ou une short-list d'offres parmi celles ayant obtenues les meilleures notes. A cette étape, le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s) pourra/pourront être sollicité(s) pour un entretien ou pour un exposé de son/leur offre en présentiel.

Étape 4 : Contractualisation : Elle consiste à élaborer et signer le contrat avec le prestataire sélectionné. Cette phase partira d'une proposition de contrat faite par le prestataire au Maître d'ouvrage qui ensuite fera ses éventuelles contre-propositions avant la signature du contrat.

9. CONTENU DES OFFRES

9.1. Constitution du dossier Administratif

- Registre du commerce ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non-faillite ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;



- Plan de localisation ;
- Attestation de conformité fiscale ;
- Attestation de soumission à l'organisme de sécurité sociale d'un Etat de la CEMAC.

Toutes ces pièces doivent être à jour.

9.2. Contenu de l'offre technique

- compréhension du besoin de la BVMAC ;
- références du prestataire ;
- CV des consultants devant intervenir sur la formation ;
- caractéristiques techniques de la solution proposée ;
- planning prévisionnel de la formation ;
- les délais d'exécution ne doivent pas dépasser 20 jours, dès réception de la commande.

9.3. Contenu de l'offre financière

- Détail du montant de la prestation pour toutes les composantes du projet ;
- Modalités de paiement ;

L'offre financière doit être impérativement **hors taxes et hors droits de douane**.